

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-13512 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Réception du lait
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
33 H, 7 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13513 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Yoghourt
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
68 H, 15 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13514 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Dessert
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
44 H, 9 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13515 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Epicerie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 6 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13516 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Fromages frais
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
35 H, 11 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13517 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Logistique fromages (Friwilog)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 10 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

- 08-13518 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Production stériles
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
72 H, 18 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13519 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Laboratoire
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 4 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)
- 08-13520 / 100089
Estavayer Lait SA (ELSA), 1470 Estavayer-le-Lac
Logistique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
65 H, 15 F
01.01.2009–31.12.2011 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-13330 / 100016
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux
tous les secteurs de production: Fonderie, LAF, presses, recuit, TS, emballage.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
47 H
01.01.2008–31.12.2010 (Modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 08-12459 / 111316
CSM Bessac – Implenia, F-01630 Saint Genis-Pouilly
avancement avec TBM et pose voussoirs de la galerie de Chouilly
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
24 H
01.09.2008–31.05.2009 (Modification)
- 08-13349 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
Production fromage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
120 H, 30 F
20.11.2008–31.12.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-13348 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
Expédition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
30 H, 30 F
20.11.2008–31.12.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 08-12363 / 100254
CIE centre d'impression Edipresse SA, 1030 Bussigny-Lausanne
fabrication de plaques, impression et expédition des quotidiens du Groupe Edipresse
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
142 H, 17 F
01.07.2008–30.06.2011 (Renouvellement)

- 08-12364 / 100254
CIE centre d'impression Edipresse SA, 1030 Bussigny-Lausanne
Transports Lausanne: Livraison de produits de presses dans les points de vente en Suisse
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
72 H
01.07.2008–31.08.2011 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 08-12365 / 100254
CIE centre d'impression Edipresse SA, 1030 Bussigny-Lausanne
Transports Genève: Livraison de produits de presses dans les points de vente en Suisse Romande
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
23 H
01.07.2008–30.08.2011 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 08-13346 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
technique, informatique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
4 H
20.11.2008–31.12.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 08-13347 / 100228
Mifroma SA, 1670 Ursy
Préparation des commandes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H, 50 F
20.11.2008–31.12.2010 (Renouvellement/modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

20 janvier 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail